



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-046-2025-04

PUBLIÉ LE 18 AVRIL 2025

# Sommaire

## **Assistance Publique-Hôpitaux de Paris / Université Sorbonne**

IDF-2025-04-18-00002 - Avis de recrutement sans concours adjoint administratif - Sorbonne Université (4 pages)	Page 3
IDF-2025-04-18-00008 - Avis de recrutement sans concours agent des services hospitaliers qualifiés- Sorbonne Université (3 pages)	Page 8
IDF-2025-04-18-00003 - Avis de recrutement sans concours agent entretien - Sorbonne Université (4 pages)	Page 12

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

IDF-2025-04-18-00002

Avis de recrutement sans concours adjoint  
administratif - Sorbonne Université

**AVIS DE RECRUTEMENT  
SANS CONCOURS  
AU SEIN DU GROUPE HOSPITALIER SORBONNE UNIVERSITE  
HOPITAUX UNIVERSITAIRES  
CHARLES FOIX - LA ROCHE GUYON -  
PITIE SALPETRIERE - ROTHSCHILD - SAINT ANTOINE - TENON  
- TROUSSEAU**

**DE 15 POSTES**

**D'ADJOINT ADMINISTRATIF C1  
au titre de 2025**

*Application du Décret n°2016-1704 du 12 décembre 2016 modifié portant statut particulier des corps des personnels administratifs de la catégorie C de la fonction publique hospitalière.*

**Fonctions assurées :**

- ↪ Les adjoints administratifs hospitaliers sont chargés de tâches administratives d'exécution comportant la connaissance et l'application de dispositions législatives ou réglementaires. Ils peuvent également être chargés de fonctions d'accueil et de secrétariat et être affectés à l'utilisation des matériels de communication.

**Conditions à remplir :**

Réunir les conditions générales d'accès à la Fonction Publique, notamment

- ↪ Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ;
- ↪ Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- ↪ Ne pas avoir au bulletin n° 2 du casier judiciaire de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ; ou ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;
- ↪ Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- ↪ Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

**N.B.** : aucune condition de titres ou de diplômes n'est exigée.

## **Formalités à accomplir :**

**Le dossier de candidature doit comporter obligatoirement :**

- ↪ Une lettre de candidature ;
- ↪ Un curriculum vitae détaillé indiquant une adresse postale et une adresse mail et incluant les formations suivies et les emplois occupés et en précisant la durée ;
- ↪ Une copie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- ↪ Un justificatif de tous les services accomplis ou des emplois occupés notés sur le curriculum vitae ;

Il est possible de joindre toute information sur le parcours professionnel jugée utile au jury (évaluation, lettre de recommandation....).

## **Date limite de candidature :**

au plus tard le **19 juin 2025 inclus (le cachet de la poste faisant foi)** et **exclusivement** par envoi postal à l'adresse ci-dessous :

**AP-HP - Hôpital Charles Foix  
Direction des Ressources Humaines et de l'Attractivité  
Secrétariat DRH – 2<sup>ème</sup> étage  
Bâtiment Triade Porte 4  
Commission de sélection – Adjoint Administratif  
7 avenue de la République  
94 200 Ivry Sur Seine**

## **Sélection des candidats sur dossier :**

Une commission de sélection composée de trois membres examinera les dossiers de candidature et retiendra des candidats qui seront invités à se présenter à une audition publique.

La liste des candidats sélectionnés pour l'audition sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

Les candidats recevront :

- soit une convocation à un entretien avec la commission par courrier et mail,
- soit une lettre leur signifiant que la commission ne les a pas retenus.

## **Calendrier des auditions :**

Les auditions se dérouleront **du 29 septembre au 17 octobre 2025.**

## **Liste des candidats déclarés aptes à un recrutement :**

A l'issue de l'audition, la commission arrête par **ordre d'aptitude** la liste des candidats qu'elle déclare apte à un recrutement, en prenant en compte notamment des **critères professionnels**.

La liste des candidats déclarés aptes sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

La liste demeure valable jusqu'à la date du recrutement suivant.

**Recrutement (nomination et affectation) :**

Après vérification des conditions requises pour l'entrée dans la Fonction Publique Hospitalière et l'avis favorable d'un médecin agréé, les candidats déclarés aptes sont nommés et affectés par le directeur du Groupe Hospitalier, en qualité de stagiaire de la Fonction Publique Hospitalière.

**Les nominations interviendront dans le respect de l'ordre d'aptitude au fur et à mesure de la vacance des emplois ouverts à recrutement par le présent avis.**

Fait à Paris, le 18 avril 2025

Marie-Pierre FEREC

**signé**

Directrice des Ressources Humaines

Et de l'Attractivité



Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

IDF-2025-04-18-00008

Avis de recrutement sans concours agent des  
services hospitaliers qualifiés- Sorbonne  
Université

**AVIS DE RECRUTEMENT  
SANS CONCOURS  
AU SEIN DU GROUPE HOSPITALIER SORBONNE UNIVERSITE  
DES HOPITAUX UNIVERSITAIRES  
CHARLES FOIX - LA ROCHE GUYON -  
PITIE SALPETRIERE - ROTHSCHILD - SAINT ANTOINE - TENON  
- TROUSSEAU**

**DE 20 POSTES**

**D'AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIES  
CL NORMALE C1  
au titre de 2025**

*Application du Décret n°2021-1825 du 24 décembre 2021 modifié portant statut particulier des corps de la filière soignante de la catégorie C de la fonction publique hospitalière.*

**Fonctions assurées :**

Les agents des services hospitaliers qualifiés sont chargés de l'entretien et de l'hygiène des locaux de soins et participent aux tâches permettant d'assurer le confort des malades. Ils effectuent également les travaux que nécessitent la prophylaxie des maladies contagieuses et assurent, à ce titre, la désinfection des locaux, des vêtements et du matériel.

**Conditions à remplir :**

Réunir les conditions générales d'accès à la Fonction Publique, notamment :

- ↪ Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ;
- ↪ Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- ↪ Ne pas avoir au bulletin n° 2 du casier judiciaire des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ; ou ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;
- ↪ Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- ↪ Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

**N.B.** : aucune condition de titres ou de diplômes n'est exigée.

## **Formalités à accomplir :**

**Le dossier de candidature doit comporter obligatoirement :**

- ↔ une lettre de candidature ;
- ↔ un curriculum vitae détaillé indiquant une adresse postale et une adresse mail incluant les formations suivies et les emplois occupés et en précisant la durée ;
- ↔ une copie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- ↔ un justificatif de tous les services accomplis ou des emplois occupés notés sur le curriculum vitae.

Il est possible de joindre toute information sur le parcours professionnel jugée utile au jury.  
(évaluation, lettre de recommandation....)

## **Date limite de candidature :**

au plus tard le **19 juin 2025 inclus (le cachet de la poste faisant foi)**  
et **exclusivement** par envoi postal à l'adresse ci-dessous :

**AP-HP - Hôpital Charles Foix  
Direction des Ressources Humaines et de l'Attractivité  
Secrétariat DRH – 2<sup>ème</sup> étage  
Bâtiment Triade Porte 4  
Commission de sélection – Adjoint Administratif  
7 avenue de la République  
94 200 Ivry Sur Seine**

## **Sélection des candidats sur dossier :**

Une commission de sélection composée de trois membres examinera les dossiers de candidature et retiendra des candidats qui seront invités à se présenter à une audition publique.

La liste des candidats sélectionnés pour l'audition sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

Les candidats recevront :

- soit une convocation à un entretien avec la commission par courrier et mail,
- soit une lettre leur signifiant que la commission ne les a pas retenus.

## **Calendrier des auditions :**

Les auditions se dérouleront **du du 29 septembre au 17 octobre 2025.**

## **Liste des candidats déclarés aptes à un recrutement :**

A l'issue de l'audition, la commission arrête par **ordre d'aptitude** la liste des candidats qu'elle déclare apte à un recrutement, en prenant en compte notamment des **critères professionnels**.

La liste des candidats déclarés aptes sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

La liste demeure valable jusqu'à la date du recrutement suivant.

**Recrutement (nomination et affectation) :**

Après vérification des conditions requises pour l'entrée dans la Fonction Publique Hospitalière et l'avis favorable d'un médecin agréé, les candidats déclarés aptes sont nommés et affectés par le directeur du Groupe Hospitalier, en qualité de stagiaire de la Fonction Publique Hospitalière.

**Les nominations interviendront dans le respect de l'ordre d'aptitude au fur et à mesure de la vacance des emplois ouverts à recrutement par le présent avis.**

Fait à Paris, le 18 avril 2025

Marie-Pierre FEREC

**Signé**

Directrice des Ressources Humaines

Et de l'Attractivité

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

IDF-2025-04-18-00003

Avis de recrutement sans concours agent  
entretien - Sorbonne Université

**AVIS DE RECRUTEMENT  
SANS CONCOURS  
AU SEIN DU GROUPE HOSPITALIER SORBONNE UNIVERSITE  
DES HOPITAUX UNIVERSITAIRES  
CHARLES FOIX - LA ROCHE GUYON -  
PITIE SALPETRIERE - ROTHSCHILD - SAINT ANTOINE - TENON  
- TROUSSEAU  
  
DE 20 POSTES**

**D'AGENT D'ENTRETIEN QUALIFIE C1  
au titre de 2025**

*Application du Décret n°2016-1707 du 12 décembre 2016 modifié portant statut particulier des personnels de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris.*

**Fonctions assurées :**

- ↗ Les agents d'entretien qualifiés sont appelés à exécuter des travaux ouvriers notamment des fonctions en vue d'assurer l'entretien, le nettoyage des locaux communs dans le respect de l'hygiène hospitalière et de la sécurité.

**Conditions à remplir :**

Réunir les conditions générales d'accès à la Fonction Publique, notamment :

- ↗ Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ;
- ↗ Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- ↗ Ne pas avoir au bulletin n° 2 du casier judiciaire des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ; ou ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;
- ↗ Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- ↗ Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

**N.B.** : aucune condition de titres ou de diplômes n'est exigée.

## **Formalités à accomplir :**

**Le dossier de candidature doit comporter obligatoirement :**

- ↻ une lettre de candidature ;
- ↻ un curriculum vitae détaillé indiquant une adresse postale et une adresse mail incluant les formations suivies et les emplois occupés et en précisant la durée ;
- ↻ une copie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- ↻ un justificatif de tous les services accomplis ou des emplois occupés notés sur le curriculum vitae ;

Il est possible de joindre toute information sur le parcours professionnel jugée utile au jury.  
(évaluation, lettre de recommandation....)

## **Date limite de candidature :**

au plus tard le **19 juin 2025 inclus (le cachet de la poste faisant foi)**  
et **exclusivement** par envoi postal à l'adresse ci-dessous :

**AP-HP - Hôpital Charles Foix  
Direction des Ressources Humaines et de l'Attractivité  
Secrétariat DRH – 2<sup>ème</sup> étage  
Bâtiment Triade Porte 4  
Commission de sélection – Adjoint Administratif  
7 avenue de la République  
94 200 Ivry Sur Seine**

## **Sélection des candidats sur dossier :**

Une commission de sélection composée de trois membres examinera les dossiers de candidature et retiendra des candidats qui seront invités à se présenter à une audition publique.

La liste des candidats sélectionnés pour l'audition sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

Les candidats recevront :

- soit une convocation à un entretien avec la commission par courrier et mail,
- soit une lettre leur signifiant que la commission ne les a pas retenus.

## **Calendrier des auditions :**

Les auditions se dérouleront **du 29 septembre au 17 octobre 2025.**

## **Liste des candidats déclarés aptes à un recrutement :**

A l'issue de l'audition, la commission arrête par **ordre d'aptitude** la liste des candidats qu'elle déclare apte à un recrutement, en prenant en compte notamment des **critères professionnels**.

La liste des candidats déclarés aptes sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

La liste demeure valable jusqu'à la date du recrutement suivant.

**Recrutement (nomination et affectation) :**

Après vérification des conditions requises pour l'entrée dans la Fonction Publique Hospitalière et l'avis favorable d'un médecin agréé, les candidats déclarés aptes sont nommés et affectés par le directeur du Groupe Hospitalier, en qualité de stagiaire de la Fonction Publique Hospitalière.

**Les nominations interviendront dans le respect de l'ordre d'aptitude au fur et à mesure de la vacance des emplois ouverts à recrutement par le présent avis.**

Fait à Paris, le 18 avril 2025

Marie-Pierre FEREC

**signé**

Directrice des Ressources Humaines

Et de l'Attractivité

